

Communiqué de presse
le 1^{er} décembre 2020

« UN MANDAT POUR AGIR : » L'ADEME AU SERVICE DES ELUS POUR ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES

Suite aux dernières élections municipales et dans la continuité de son action, l'ADEME propose plusieurs outils spécifiques pour aider les nouveaux élus municipaux et intercommunaux à passer à l'action en matière de transition écologique et énergétique.

L'ADEME Occitanie accompagne les collectivités locales dans leur transition écologique et énergétique

Face aux enjeux environnementaux actuels, la transition énergétique et écologique (TEE) s'impose à tous. Elle appelle une modification importante des modes de production, de consommation et plus généralement des modes de vie.

Les collectivités territoriales, partenaires historiques de l'ADEME, occupent une place centrale pour relever le défi de la transition énergétique et écologique.

Cette place a été renforcée ces dernières années par de multiples modifications de leurs compétences. Elles aménagent le territoire et sont les mieux placées pour favoriser les évolutions de comportement et mobiliser les acteurs locaux (publics, privés ou associatifs).

Quelques chiffres clés :

- . 50% des émissions de gaz à effet de serre produites par les acteurs du territoire sont liées aux décisions des collectivités
- . 90% de l'investissement public lié au climat est porté par des collectivités en France (contre 68% en Allemagne)
- . 96% des élus locaux déclarent prendre en compte la TEE dans leur mandat mais 61% jugent leur action insuffisante

Depuis sa création, l'ADEME - et notamment la **Direction régionale Occitanie** – apporte un soutien technique, méthodologique et financier à de nombreux projets portés par les collectivités locales : chauffage d'une école par géothermie, création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois pour alimenter plusieurs bâtiments publics, valorisation des déchets organiques, élaboration d'un schéma directeur piétons...

Ainsi, **en Occitanie, sur la seule année 2020, 74 communes et intercommunalités** (Communautés de communes, Communautés d'agglomération, Communauté urbaine et Métropoles) **ont reçu une aide financière de l'ADEME**, avec au total 9,4 millions d'euros d'aide pour 32,6 millions d'euros d'investissement en faveur de la transition écologique et énergétique.

Un dispositif spécifique pour aider les nouveaux élus locaux à passer à l'action en matière de transition écologique

Lors de la campagne électorale pour les élections municipales et intercommunales, la transition écologique, la qualité de vie, le lien social ou la solidarité ont été au cœur des programmes des candidats. L'ADEME avait contribué à cette prise de conscience en publiant le guide « Demain mon territoire » qui a connu un franc succès.

Aujourd'hui, pour accompagner au mieux les nouveaux élus dans la mise en œuvre de leurs programmes, l'ADEME propose un dispositif complet, à savoir :

- **Un nouvel espace dédié aux collectivités locales sur la plateforme de conseils et de services « Agir pour la transition » de l'ADEME :**

Afin de **proposer des actions concrètes** aux élus et de **présenter l'offre de services de l'ADEME** aux collectivités, un nouvel espace a été créé sur la plateforme « Agir pour la transition » de l'Agence :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/elus-un-mandat-pour-agir>

Au sommaire : deux nouveaux guides de la collection « Aujourd'hui mon territoire » (Chiffres clés et Fiches actions), un calendrier d'événements spécifiques, une offre de formations...

La médiathèque de l'ADEME permet également de disposer de certaines d'ouvrages utiles aux élus des collectivités locales : www.ademe.fr/mediatheque



- **Des outils complémentaires proposés par l'ADEME Occitanie :**

. **Un document synthétique régional** pour identifier les actions concrètes à mettre en œuvre, présenter l'accompagnement spécifique de l'ADEME Occitanie, les ressources documentaires et Internet.

. **Un module de formation d'une demi-journée** mis en œuvre au sein d'une quarantaine d'intercommunalités, retenues via un appel à manifestation d'intérêt régional organisé à l'automne 2020. Ce dernier est gratuit pour les décideurs (élus et directeurs) et les agents de collectivités.

. **Un soutien à la mise en œuvre de programmes locaux de mobilisation des élus et acteurs d'intercommunalités**, retenues dans le cadre d'un appel à projets régional (date limite de candidature : 18/12/2020) : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201103/mobelusact2020-200>

. **L'organisation de réunions d'information thématiques locales**, dans le cadre de clubs de territoires tels que le Club « Mobilité Occitanie » animé par l'ADEME.

L'ADEME Occitanie soutient également certaines des initiatives portées par ses partenaires :

. des actions proposées dans le cadre du **réseau régional « TOTEn »** (Territoires d'Occitanie pour la transition énergétique) animé par l'Agence Régionale Energie-Climat : <https://toten-occitanie.fr/>

. des actions de la **Région Occitanie** : <https://www.energiepositive-occitanie.info/>

. des actions proposées par **la DREAL** (Direction Régionale Environnement Aménagement Logement) et **les DDT** (Direction Départementale des Territoires) ou par **les relais locaux** accompagnant les collectivités locales, tel que les structures d'animation « chaleur renouvelable ».

En savoir plus : <https://www.occitanie.ademe.fr/expertises/territoires-en-transition/nouveaux-elus-municipaux-et-intercommunaux-un-mandat-pour-agir>

A propos de l'ADEME Occitanie :



À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique-, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. En Occitanie, l'ADEME est représentée par une Direction régionale dont l'équipe est basée à Toulouse et Montpellier.

Contacts presse

Agence Giesbert & Mandin

Marion Brulé – m.brule@giesbert-mandin.fr - 07 64 37 59 12

Marion Avranche – m.avranche@giesbert-mandin.fr - 06 87 84 11 86

ADEME

Franck Chatelain – Responsable communication

franck.chatelain@ademe.fr – 05 62 24 00 36